

**Compte rendu de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
Du 8 JUIN 2021**

L'an Deux mille vingt et un, le 8 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT, Mme GIMENO

**Était absente excusée** : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

**Était absente** : Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	1 <sup>er</sup> juin 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	1 <sup>er</sup> juin 2021

Mme le maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.  
Madame COURREGÉ rejoint l'assemblée à 20h36

**Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance**

Mme le Maire propose M. BERTHON comme secrétaire de séance.  
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**Point N°2 : Validation du compte-rendu du conseil municipal du 6 mai 2021**

Le compte-rendu est approuvé par **14 voix POUR**

**Point N°3 : La commune et les commerçants non-sédentaires : fixation des tarifs de droit de place**

Madame le Maire donne la parole à M. JONIEC.

La commune a mis en place un marché hebdomadaire qui se tient tous les samedis au terrain de foot. De plus, tous les mardis un food truck propose ses pizzas à la vente sur le parking de la mairie et tous les jeudis c'est un rôtisseur qui s'installe également sur le parking de la mairie. Nous devons mettre en place une tarification pour l'utilisation du domaine public.

Au vu de ce qui se pratique dans les communes avoisinantes, le tarif proposé est le suivant :

- Pour les commerçants hebdomadaires : 200 € / an
- Pour les commerçants présents 1 semaine sur 2 : 100 € / an
- Pour les commerçants présents 1 fois par mois : 60 € / an
- Pour les commerçants exceptionnels : 10 €
- Pour les commerçants en semaine sur le parking de la mairie : 50 € / an.

Le Conseil Municipal doit obligatoirement consulter les organisations professionnelles des commerçants non sédentaires. A défaut, la délibération fixant le montant des droits de place sera entachée d'illégalité. N'ayant pas

eu de retour de la chambre syndicale des commerçants non sédentaire, nous ne pouvons pas voter cette tarification ce jour. Le point est donc ajourné et sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

M CAPELLE trouve que cette tarification peut être complexe à mettre en place. M. JONIEC répond que le commerçant choisit sa fréquentation sur l'année. Par exemple, s'il s'engage sur le tarif à 200€/an pour venir toutes les semaines, mais qu'il est absent de temps en temps, ce n'est pas le problème de la mairie. Le commerçant paye d'avance sa place et ne sera pas remboursé de ses absences. La difficulté réside plutôt dans les commerçants ponctuels. Nous devons mettre en place le produit de ce paiement par un titre de recette émis par la trésorerie.

**Point N°4 : Demande auprès du département de la création d'un carnet, de sa mise à jour et la réalisation de travaux d'entretien pour l'église Saint Eparche dans le cadre du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural**

Madame le Maire expose les faits suivants :

De nombreux travaux sont à prévoir pour restaurer l'église du village, notamment les boiseries de l'hôtel qui sont en piteux état. Afin de prioriser les travaux de l'église Saint Eparche, nous avons fait appel au Département, notamment au service en charge des restaurations des patrimoines historiques. Le dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2020-2023 » s'applique pour une durée de quatre ans, du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Ce service nous propose de faire la demande d'un dossier. Le département va également nous apporter son aide pour la rédaction du cahier des charges techniques pour le changement des vitraux, dans le cadre du contrat rural. Après plusieurs recherches dans les registres des procès-verbaux de la commune, il s'avère que les vitraux ont été changés en 1968. Le but serait de se rapprocher des anciens vitraux existants au fond du chœur avec des dessins et remettre des nouveaux vitraux à l'identique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural ;

Vu le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'église Saint Eparche

Considérant qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement de l'église Saint Eparche entrant dans ce patrimoine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré **14 voix POUR**

**Approuve** le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné ainsi que la réalisation de travaux d'entretien :

- Donne son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire de l'église Saint Eparche et des éventuelles prestations supplémentaires, dont le montant est estimé au maximum à 15 000 € TTC
- Donne son accord pour la mise à jour du carnet d'entretien dont le montant maximal est estimé à 6 000 € TTC
- Donne son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé au maximum à 30 000 € TTC/an
- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations TTC plafonnée selon les modalités du dispositif concerné
  - à 8 000 € d'aide pour la création d'un carnet d'entretien
  - à 4 000 € d'aide pour la mise à jour du carnet
  - à 15 000 € d'aide pour la réalisation de travaux d'entretien
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision
- Dit que la dépense se fera au chapitre 11 article 61522 et la recette au chapitre 74 article 7473
- Dit que les dépenses et recettes de 2022 seront inscrites au prochain BP

**Point N°5 : Accueil centre de loisirs Intercommunal de Montfort l'Amaury avec l'IFAC :**

**- autorisation donnée à Mme le maire de signer la convention d'accueil pour le mois de juillet 2021**

**- Vote de la participation financière de la mairie en faveur des familles qui fréquenteront le centre aéré de Montfort l'Amaury au mois de juillet 2021**

Madame le Maire donne la parole à Madame JONIEC qui présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs Intercommunal de Montfort-L'Amaury représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pour le mois de juillet 2021.

Madame JONIEC confirme que la participation de la Commune d'Auteuil-le-Roi sera établie sur la base du coût réel de l'accueil et au prorata du nombre d'enfants de la Commune accueillis sur la période du 7 juillet au 30 juillet 2021 et précise que le coût de la journée est fixé à 26 euros (plus ou moins deux euros) par journée et par enfant. Le prix de l'année dernière, année COVID, était de 34 euros pour environ une dizaine d'enfants.

Madame le Maire propose :

. Que la facturation soit établie par l'IFAC78 sur la base de 26 € (plus ou moins deux euros) à charge de la Commune et que le paiement soit effectué par la Commune d'Auteuil-le-Roi par mandat administratif

. Que la répartition financière de ces 26 € se fasse de la manière suivante :

- . 8,00 euros (plus ou moins deux euros) par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-le-Roi.
- . 18 euros par jour et par enfant à la charge des familles.

**Par conséquent**, et après avoir procédé à l'étude de cette convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité **14 voix POUR**,

**DÉCIDE** d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec l'IFAC 78,

**DÉCIDE** la prise en charge financière forfaitaire de la Commune pour un montant de 8 euros (plus ou moins deux euros) par journée et par enfant.

**DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2021, chapitre 011, article 6288

**Point N°6 : Accueil centre de loisirs d'Autouillet :**

**- autorisation donnée à Mme le maire de signer la convention d'accueil pour le mois de juillet 2021**

**- Vote de la participation financière de la mairie en faveur des familles qui fréquenteront le centre de loisirs d'Autouillet au mois de juillet 2021**

Madame le Maire donne la parole à Madame JONIEC qui présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service de l'accueil des enfants d'Auteuil Le Roi au centre de loisirs d'Autouillet qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pour le mois de juillet 2021. Les parents sont agréablement surpris de voir que la commune subventionne le centre de loisirs d'Autouillet pour les vacances d'été.

Madame JONIEC indique que la participation de la Commune d'Auteuil-le-Roi sera établie sur la base du coût réel de l'accueil et au prorata du nombre d'enfants de la Commune accueillis sur la période du 7 juillet au 28 juillet avec possibilité jusqu'au 30 juillet 2021 si besoin, et précise que le coût de la journée est fixé à 30 euros par journée et par enfant. Le centre de loisirs d'Autouillet est une petite structure qui ne peut pas accueillir un grand nombre d'enfants.

Madame le Maire propose :

. Que la facturation soit établie par la mairie d'Autouillet sur la base de 30 € à charge de la Commune et que le paiement soit effectué par la Commune d'Auteuil-le-Roi par mandat administratif émis par la mairie d'Autouillet

. Que la répartition financière de ces 30 € se fasse de la manière suivante :

- . 8 euros par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-le-Roi
- . 22 euros par jour et par enfant à la charge des familles

**Par conséquent**, et après avoir procédé à l'étude de cette convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité **14 voix POUR**,

**DÉCIDE** d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec la mairie d'Autouillet,

**DÉCIDE** la prise en charge financière forfaitaire de la Commune pour un montant de 8 euros par journée et par enfant.

**DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2021, chapitre 011, article 6288

## **Point N°7 : DIA**

Lieu	Date	Parcelle	Superficie	Prix de vente	Prix au m <sup>2</sup>	Usage
2 chemin de Saint Sanctin	19/05/2021	D 981-983-985	336,24 m <sup>2</sup>	135 000,00 €	401,50 €	Non Bâti
13 chemin aux Bœufs (lotA)	19/05/2021	D 467 - 468	281 m <sup>2</sup>	115 000,00 €	409,26 €	Non Bâti
29 rue du Rû d'Orme	24/05/2021	D 523	1332 m <sup>2</sup>	430 000,00 €	322,83 €	Bâti
5B chemin aux Bœufs	24/05/2021	D 475 - 477	434 m <sup>2</sup>	53 800,00 €	123,97 €	Non Bâti
10 rue des Sablons	25/05/2021	D 466	1831 m <sup>2</sup>	510 000,00 €	278,54 €	Bâti
13 chemin aux Bœufs (lotB)	25/05/2021	D 467 - 468	335 m <sup>2</sup>	120 000,00 €	358,21 €	Non Bâti

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INTERVENTION DE M. CAPELLE**

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont pris une délibération pour ne pas rétrocéder l'impasse de la Beaumonerie à la commune. Suite à cette décision, nous avons reçu un mail d'un des habitants de cette impasse qui nous demande de revoir notre position et de revenir sur notre décision.

M. JONIEC ajoute que leur demande initiale de rétrocession date de 2001 et 2002 soit 19 ans, et qu'ils ne se sont inquiétés de rien depuis 19 ans. Dans l'immobilier, une promesse de vente n'est valable que 18 mois. La jurisprudence n'est pas applicable dans ce cas précis. Mme le Maire précise qu'un mail de réponse sera adressé à cet administré.

### **INTERVENTION DE Mme JONIEC**

Nous avons reçu cette semaine une bonne nouvelle pour l'école. Le Département accepte de subventionner l'achat de 2 PC pour les maitresses et de 15 tablettes pour les élèves. On reste dans l'attente de la procédure pour monter le dossier. Sur les 11 000 € d'achat on a le droit à 43% de subvention.

En ce qui concerne la Caisse Des Ecoles, nous avons reçu un chèque de 600 €. C'est la société Estaf Concept qui, suite au démantèlement du hangar de l'école, a vendu la ferraille et reverse le produit de cette vente sous forme de don à la Caisse Des Ecoles. Cela permettra d'organiser une fête des enfants en lieu et place de la kermesse qui est annulée. De plus les enfants ont demandé si on pouvait commander des arbres pour la cour et refaire le marquage au sol pour les jeux.

### **INTERVENTION DE Mme CLEMENCE**

La remise des prix aura lieu dans le parc de la mairie le 3 juillet à 11 heures. La commune offrira le pot de l'amitié. Cela se fera en comité restreint, juste les enfants les parents et le personnel enseignant et communal.

### **INTERVENTION DE M. BERTHON**

Point sur les travaux :

Bâtiment intergénérationnel : le gros œuvre est terminé sur les fondations. La prochaine étape c'est la toiture qui a pris du retard suite au raccordement électrique du bâtiment. L'entreprise dédiée pour la toiture ne peut intervenir avant début septembre. Du coup le chantier serait arrêté pendant les mois d'été. On essaye de trouver des solutions pour que la toiture soit faite cet été, ce qui permettrait une fin de travaux pour l'ensemble du bâtiment pour le mois de septembre.

Ecole : rv est pris avec la société MTP semaine prochaine. En ce qui concerne les huisseries, l'entreprise espère pouvoir honorer sa commande, mais le manque de matériau pour faire les travaux fin aout sinon ce sera pendant les vacances de la Toussaint.

Rue des Anglais : MTP a bitumé le bout qui va vers les champs.

Saint Eparche : MTP va venir bitumer mi-juillet.

Les Graviers : première étape, fermer la parcelle et deuxième étape dépolluer. Semaine prochaine une entreprise va fermer la parcelle avec la création d'un fossé et sous réserve d'obtenir les subventions pour la dépollution, cette opération sera faite pour la fin de l'année.

Cantine : les travaux pour l'installation de la pompe à chaleur seront lancés cet été.

Vitesse sur la voirie : nous avons reçu en mairie un administré qui se plaint de la vitesse excessive des voitures qui traversent le village en direction d'Autouillet. On essaye de mettre en place des solutions, on réfléchit pour que les automobilistes ralentissent. Il faut adapter son comportement en faveur de la sécurité de tous.

#### **INTEVENTION DE Mme MURET**

En ce qui concerne la création de la mare, sur un terrain qui va aux vignes, nous avons reçu cette semaine le COBAMA. Le technicien est venu sur site et il n'est pas sûr que l'on puisse faire une grande mare car l'écoulement est très faible, la mare risque de ne pas se remplir. Il demande conseil auprès de sa collègue qui est spécialiste des écoulements.

#### **INTERVENTION DE M. JONIEC**

La commission loisirs s'est réunie et il a été décidé de maintenir la fête de la musique le 19 juin dans le parc de la mairie. Il faut que la manifestation se tienne assise. Les participants pourront se déplacer pour aller chercher à manger et revenir à leur place pour manger. Un orchestre de 4 musiciens animera la soirée et le couvre-feu est maintenu à 23 heures.

Le cinéma plein air se tiendra le 10 juillet, dans le parc de la mairie, sans couvre-feu. Le film choisi est Mia et le lion blanc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34